



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

professions de santé

Question écrite n° 64844

Texte de la question

M. François Goulard appelle l'attention de M. le ministre délégué à la santé sur la date de parution de l'arrêté fixant le nombre d'étudiants admis en première année d'études préparatoires au diplôme de masseurs kinésithérapeutes. Cet arrêté a été publié cette année au Journal officiel du 17 juillet pour des concours d'admission aux différentes écoles terminés le 10 juin. Pour l'année 2000, le nombre d'élèves admis au concours a été fixé au mois de décembre 2000 pour la rentrée de septembre 2000. Il lui demande ce qui justifie de tels retards et s'il entend prendre des mesures visant à les supprimer.

Données clés

Auteur : [M. François Goulard](#)

Circonscription : Morbihan (1^{re} circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 64844

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 août 2001, page 4478